

Le « transfert de compétences » en médecine

Opinion et comportements des Français

17 décembre 2013

Mediaprism
Tour Cristal
7 quai André Citroën - 75 015 Paris
Tél. : 01 53 29 10 00
www.mediaprism.com

Le « transfert de compétences »

- En premier lieu, il convient de revenir sur la terminologie employée dans le cadre de l'enquête.
 - Le droit français ne mentionne pas le transfert de compétences en tant que tel, mais la coopération entre professionnels de santé. Ce choix linguistique s'explique par les conséquences juridiques qui en découlent. Le transfert de compétences en droit impliquerait une évolution des statuts respectifs des catégories de professionnels de santé. Ainsi, autorisées par la loi d'orientation de santé publique du 9 août 2004 (art. 131), les expérimentations en ce domaine ont démontré l'importance du vocabulaire usité pour respecter les dispositions du Code de santé publique qui exonère les seuls médecins à porter atteinte à l'intégrité corporelle des personnes de manière générale (art. L4161-1 CSP). Les autres professions de santé bénéficient d'une exonération partielle et délimitée par arrêté du Ministère de la Santé.
 - Généralisée par la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » du 21 juillet 2009 (art. 51), la coopération entre professionnels de santé permet à ces derniers de mettre en place des protocoles communs sur des champs d'activité déterminés sans, pour autant, procéder à une remise en cause de leurs statuts et qualifications.
 - Le choix d'aborder l'enquête par le biais « transfert de compétences » se justifie par une volonté de compréhension évidente par les participants, reprenant les expressions génériques entrevues dans les médias.
- **Dans cette enquête le terme « transfert de compétences » a été présenté aux répondants de la manière suivante : Le transfert de compétences consiste à transférer des tâches médicales réalisées par les médecins vers d'autres professionnels de santé (différents des médecins). Depuis 2004, après avoir reçu une formation, les professionnels de santé sans être médecins sont légalement autorisés à administrer certains soins, à prendre en charge certains examens. Par exemple : un(e) infirmier(ière) peut être habilité(e) à vacciner, le manipulateur d'électroradiologie peut réaliser un doppler, une échographie abdominale de surveillance, un orthoptiste peut réaliser un bilan optique ...**

Méthodologie d'enquête



Les résultats présentés dans ce document sont issus d'un échantillon de **1 015 individus, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus selon la méthode des quotas** (sexe, âge, CSP du répondant, lieu de résidence, taille d'agglomération)

Les répondants ayant retourné un questionnaire incomplet ont été exclus de l'analyse.



L'enquête a été réalisée online auprès de membres de la communauté Email&Vous.



Le terrain a été mené du 8 au 15 novembre 2013.

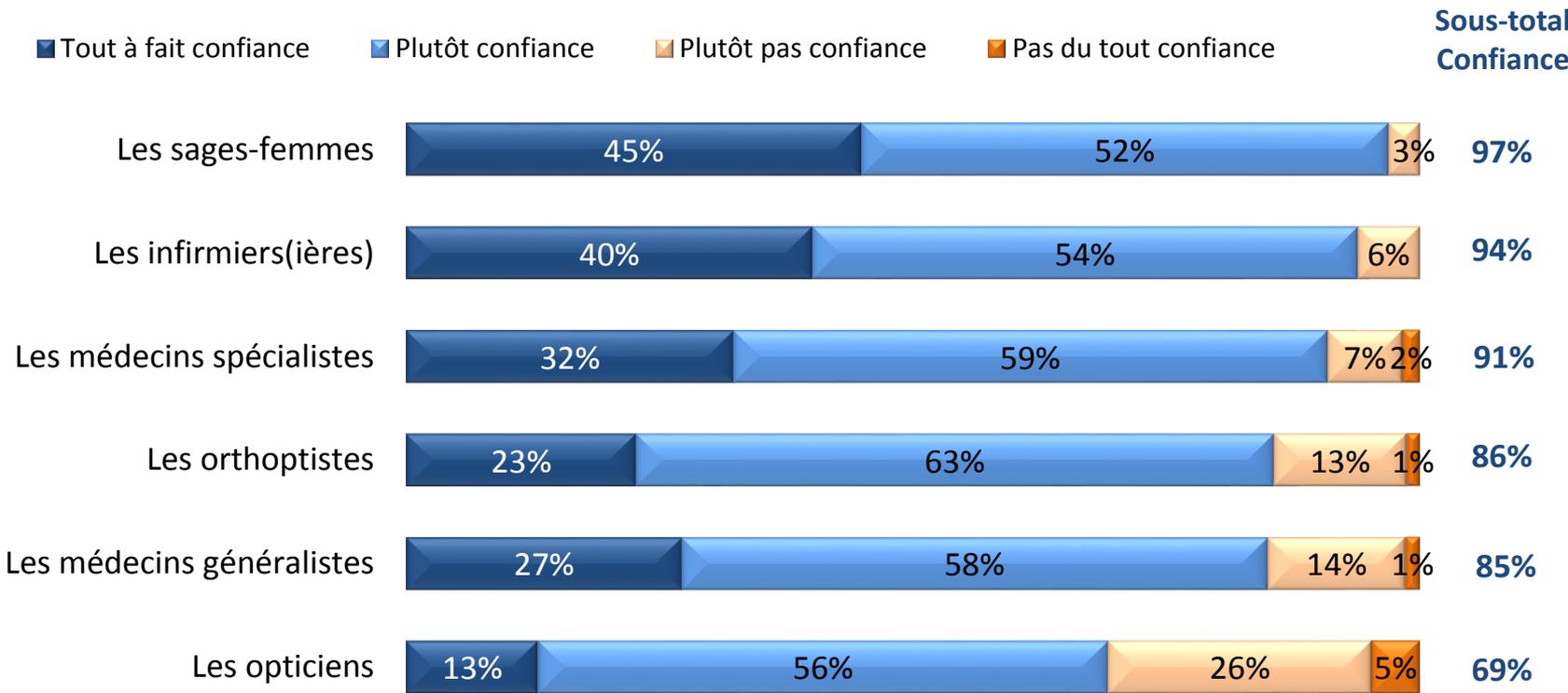
1. Habitudes des Français en matière de suivi médical

La grande majorité des Français font confiance aux professionnels de santé et tout particulièrement s'agissant des sages-femmes et des infirmier(e)s qui bénéficient d'un capital confiance considérable.

D'une manière générale, les médecins spécialistes inspirent davantage confiance que les généralistes. C'est dans les opticiens qu'ils ont le moins confiance. En effet, 1/3 des répondants reconnaissent ne pas avoir confiance en eux.

D'une manière générale, les jeunes (moins de 35 ans) et les CSP- font moins confiance que les autres publics aux professionnels de santé (en particulier aux médecins)

D'une manière générale, avez-vous tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout confiance dans les professionnels de santé suivants ?

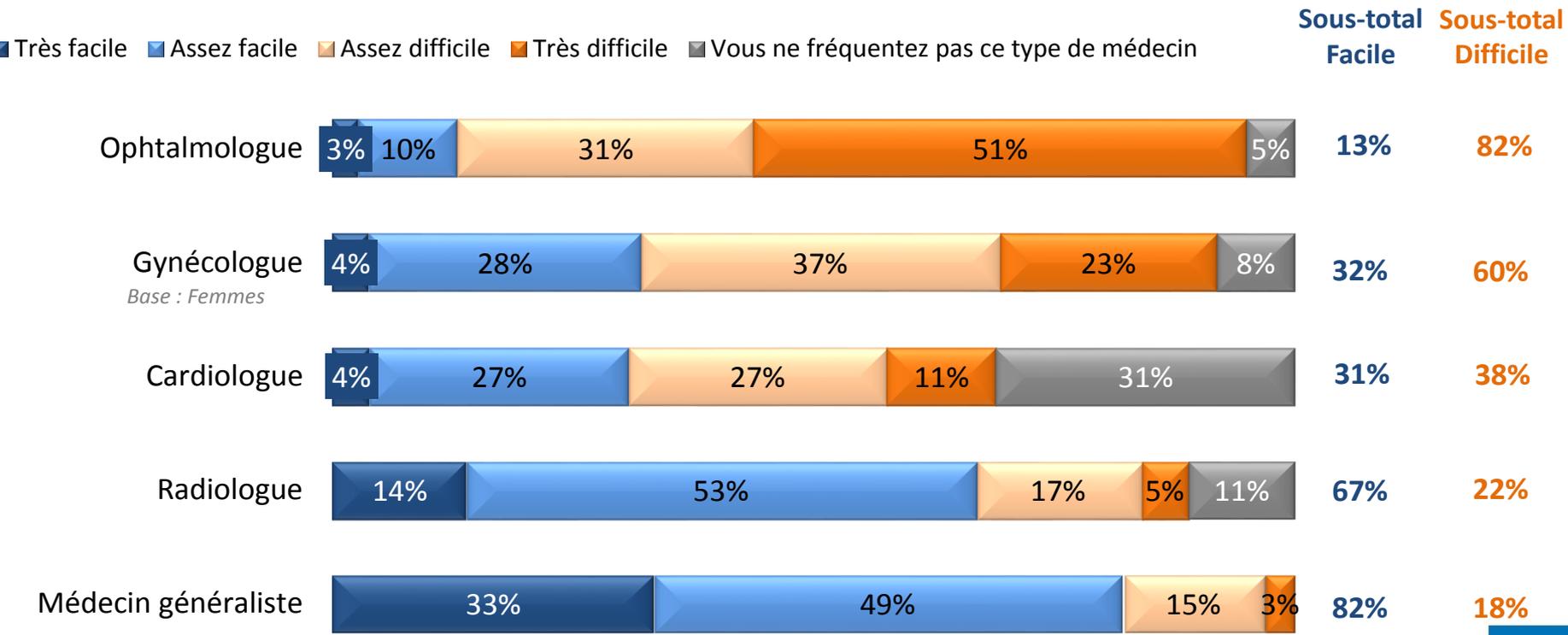


Base : Ensemble

Pour la très grande majorité des Français, obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable chez un médecin généraliste est facile. 1/3 d'entre eux estiment même que cela est très facile.

Toutefois, cela devient beaucoup plus difficile lorsqu'il s'agit d'un spécialiste et tout particulièrement s'agissant d'un rendez-vous chez un gynécologue ou un ophtalmologue (51% estiment, par exemple, qu'il est très difficile d'obtenir un RDV chez un ophtalmologue et près d'un quart des femmes déclarent très difficile d'obtenir un RDV chez un gynécologue dans des délais raisonnables)

Diriez-vous qu'il est très facile, assez facile, assez difficile ou très difficile d'obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable chez un...



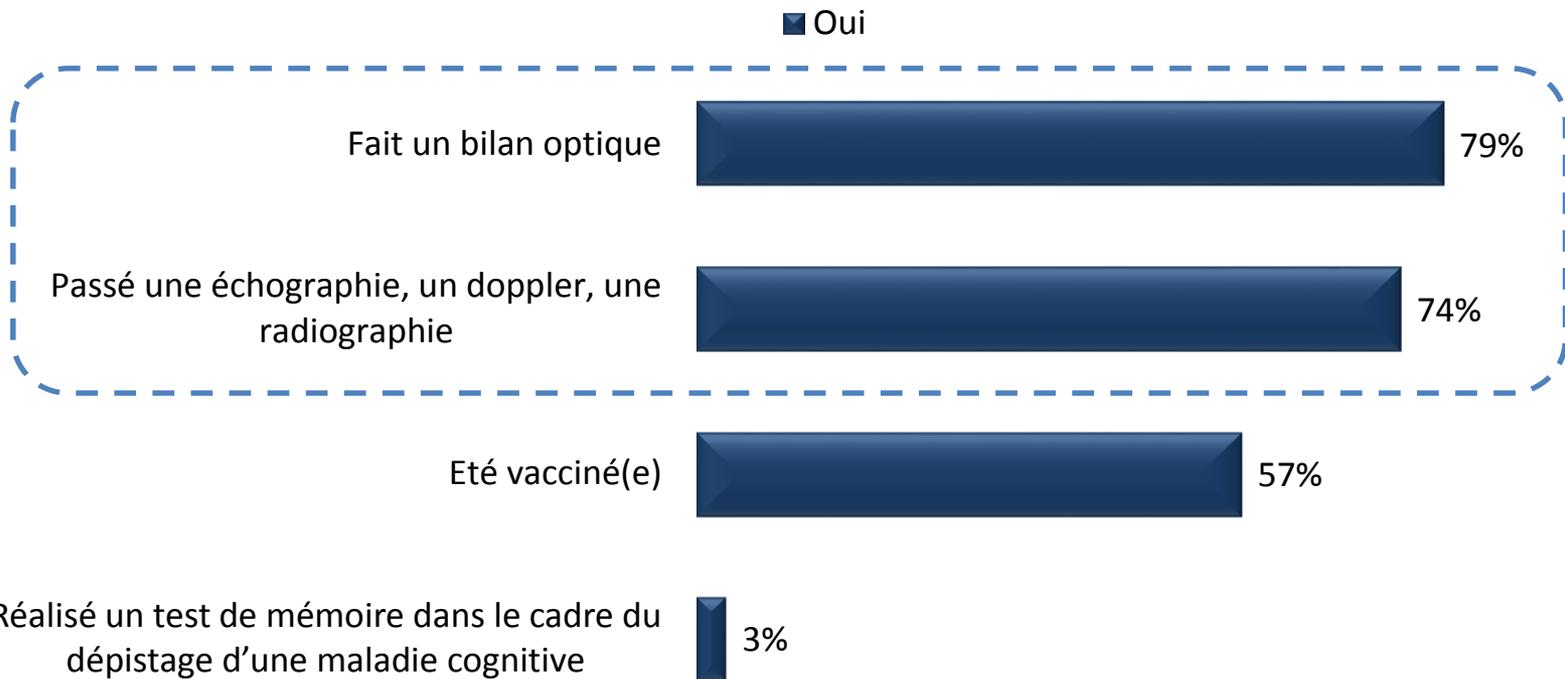
Base : Ensemble

Les examens les plus pratiqués par les Français sont le bilan optique et l'échographie/doppler/radiographie.

Environ les 3/4 en ont effectué au cours des 5 dernières années. Une courte majorité a été vaccinée (57%). Moins de 5% ont réalisé un test mémoire.

Plus on avance en âge plus on est amené à recevoir ces actes médicaux (en particulier, le test de mémoire est naturellement beaucoup plus effectué par les 65 ans et plus).

Au cours de ces 5 dernières années, avez-vous ...



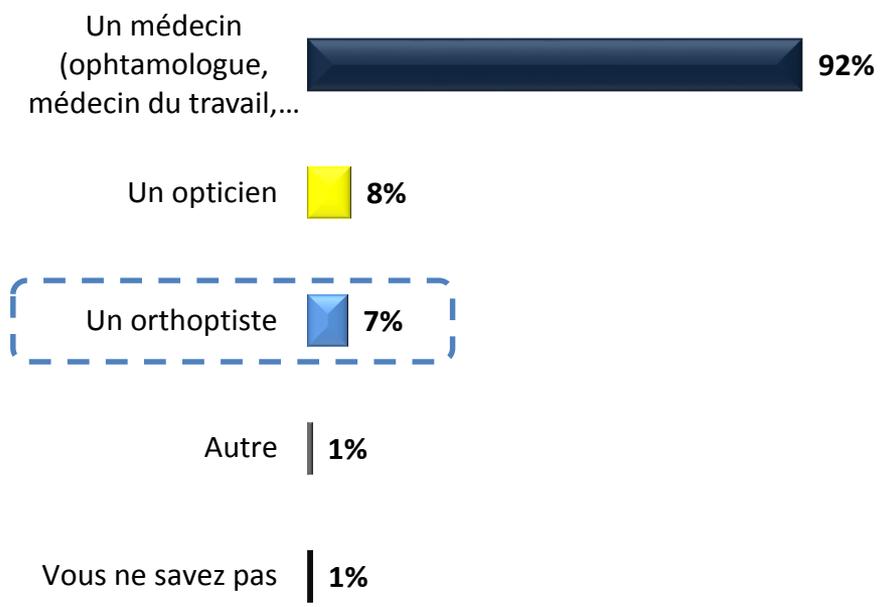
Base : Ensemble

Une écrasante majorité (92%) des personnes ayant effectué un bilan optique l'ont fait faire par un médecin et 8% par un opticien.

Dans le cas d'une échographie, doppler ou radiographie, la pratique par quelqu'un d'autre qu'un médecin ou une sage-femme est assez répandue : 48% de ceux qui ont subi ce type d'examen ont été pris en charge par un manipulateur d'électroradiologie.

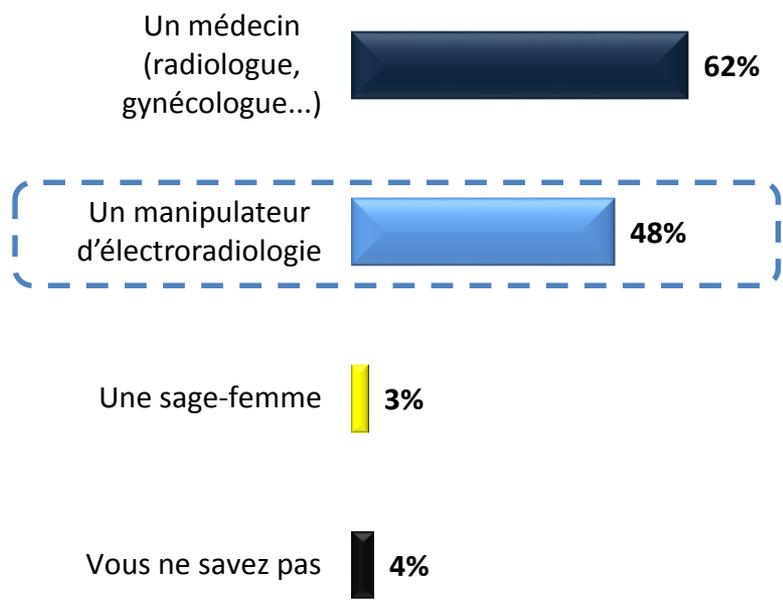
Qui a réalisé votre bilan optique ?

79% des personnes interrogées



Qui a réalisé votre échographie, votre doppler ou votre radiographie ?

74% des personnes interrogées

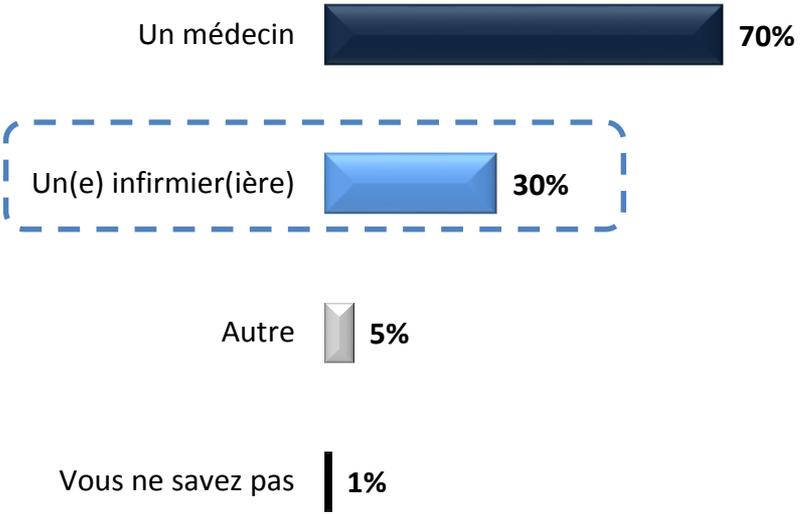


Base : A bénéficié de l'acte médical

La plupart (70%) de ceux qui ont été vaccinés, ont été pris en charge par un médecin et 30% par un(e) infirmier(e). Les 2/3 des personnes ayant subi un test de mémoire ont été pris en charge par un médecin et un quart par un psychologue.

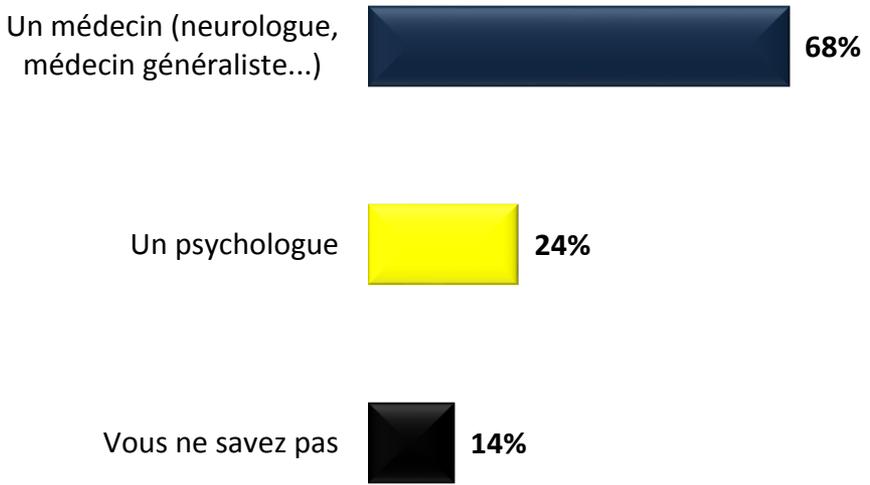
Qui vous a vacciné ?

57% des personnes interrogées



Qui vous a fait passer votre test de mémoire ?

3% des personnes interrogées. Attention, base faible. Résultats à titre qualitatif

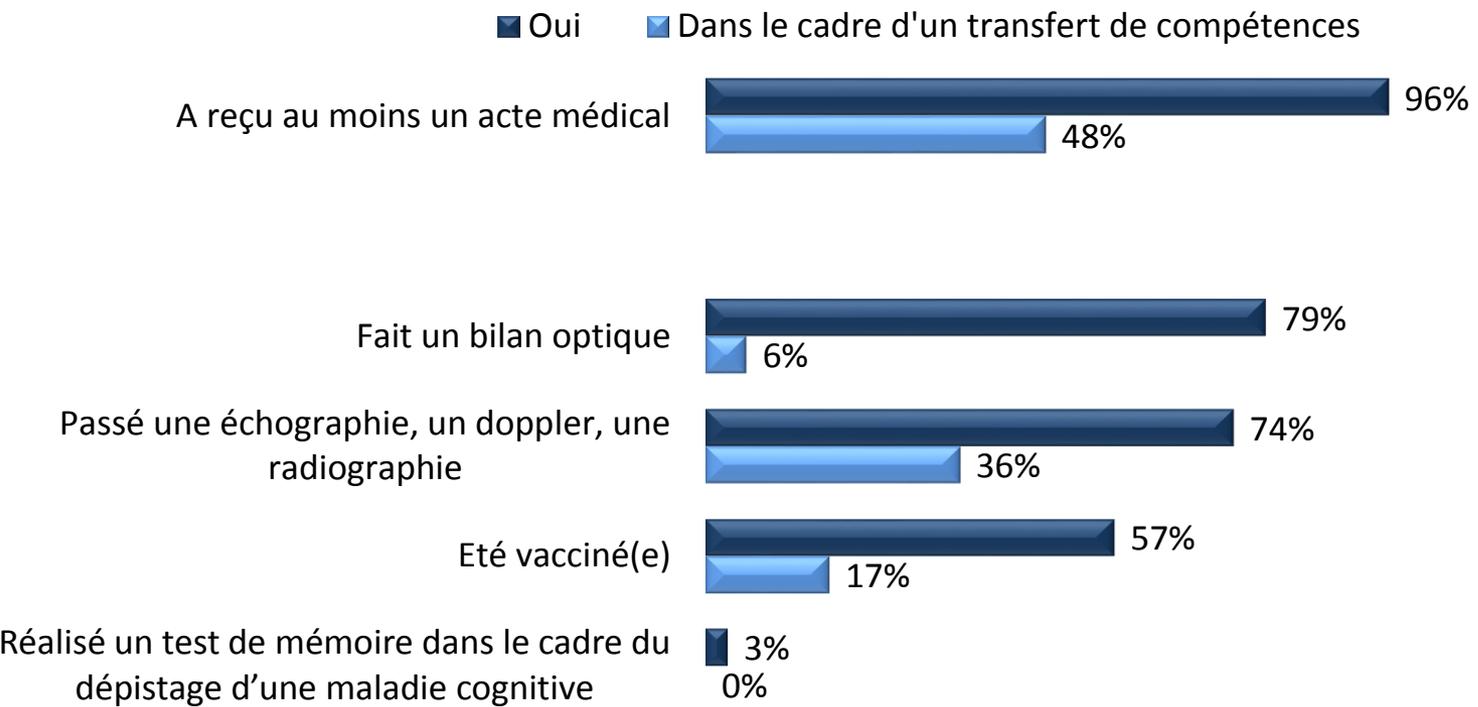


Base : A bénéficié de l'acte médical

In fine, 96% des Français ont reçu au moins un des actes médicaux concernés au cours des 5 dernières années et la moitié d'entre eux ont été pris en charge dans la cadre d'un transfert de compétences (sans en être forcément conscients).

Celui-ci a concerné avant tout, les échographies, doppler et radiographies, puis dans une moindre mesure les vaccinations et très marginalement les bilans optiques.

Au cours de ces 5 dernières années, avez-vous ...



Base : Ensemble

2. Niveau de connaissance sur le « transfert de compétences »

Les Français ont majoritairement (85%) déjà entendu parler du transfert de compétences mais leur connaissance du sujet est incertaine.

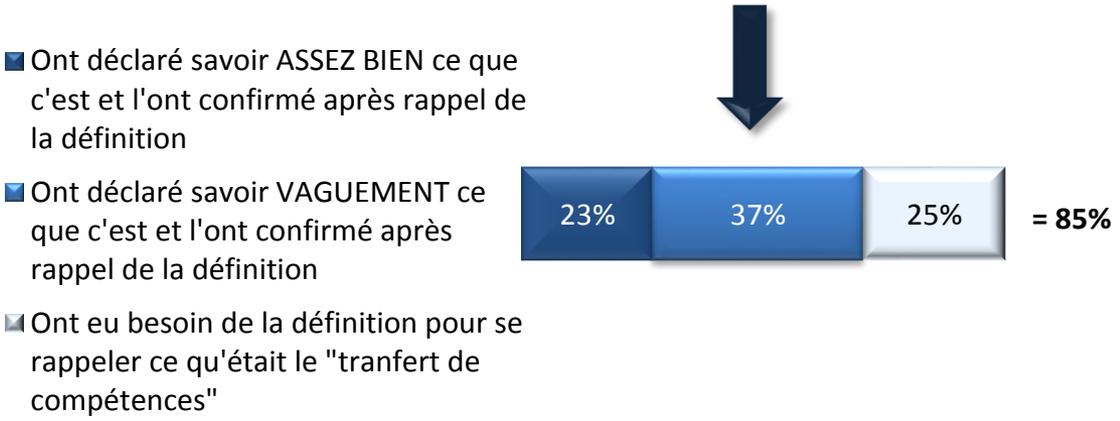
En effet, 25% ont eu besoin d'une explication pour se le rappeler car cela ne leur disait rien spontanément, 37% disent savoir vaguement ce que c'est et **seulement 23% savent assez bien de quoi il s'agit.**

Les jeunes et les CSP- semblent être les moins informés et à contrario, les séniors paraissent les plus informés.

En 2 étapes :

1) Question spontanée : Savez-vous ce qu'est le «transfert de compétences des médecins vers d'autres professionnels de santé » ?

2) Relances avec exposition à la définition du « transfert de compétences » : Le transfert de compétences Est-ce bien ce à quoi vous pensiez ? En tenant compte de cette définition, le « transfert de compétences » évoque-t-il quelque chose pour vous ?



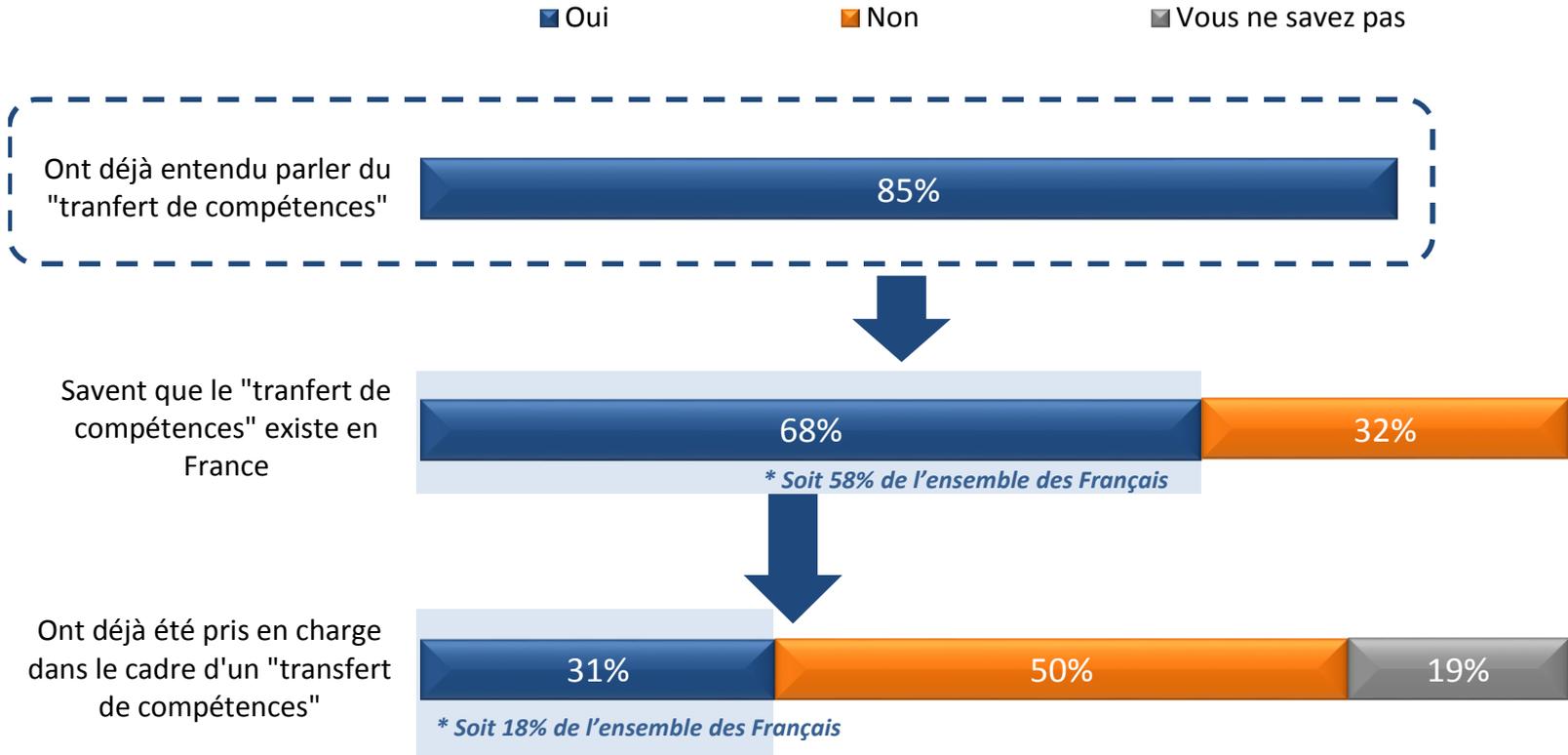
Base : Ensemble

Un tiers des Français qui ont entendu parler de transfert de compétences ignorait que ce système existait en France.

Environ 1/3 de ceux qui le savaient, a déjà été pris en charge dans le cadre d'un transfert de compétences, la moitié dit ne pas l'avoir été.

Il est intéressant de constater qu'une part non négligeable de la population (19%) ne sait pas si elle a déjà été prise en charge dans le cadre d'un transfert de compétences

Saviez-vous que cela existait en France ? Avez-vous déjà été pris(e) en charge dans le cadre d'un « transfert de compétences » ?



3. Accueil réservé au « transfert de compétences »

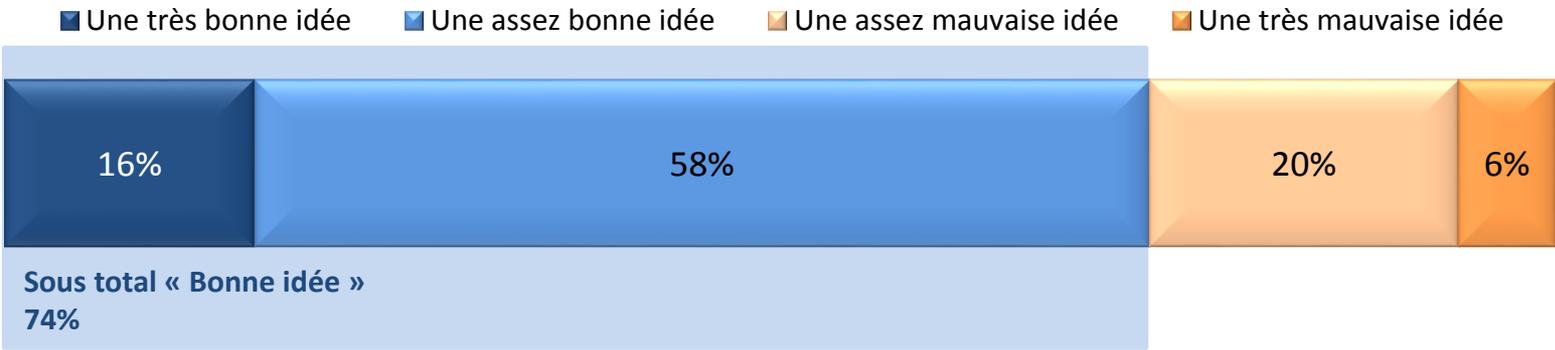
Freins et motivations

Le principe de transfert de compétences est plutôt bien accueilli : les ¾ des répondants estiment en effet que c'est une bonne idée.

Ils semblent pourtant manquer de conviction puisque 16% seulement pensent que c'est une très bonne idée et que 58% pensent que c'est une assez bonne idée. Ce manque de conviction est à rapprocher du manque d'informations constaté précédemment.

Les hommes, les jeunes et les professions intermédiaires considèrent plus encore que les autres publics que le transfert de compétences est une bonne idée (respectivement 77%, 80% et 83%)

De manière générale, le transfert de compétences des médecins vers d'autres professionnels de santé, vous paraît être ...



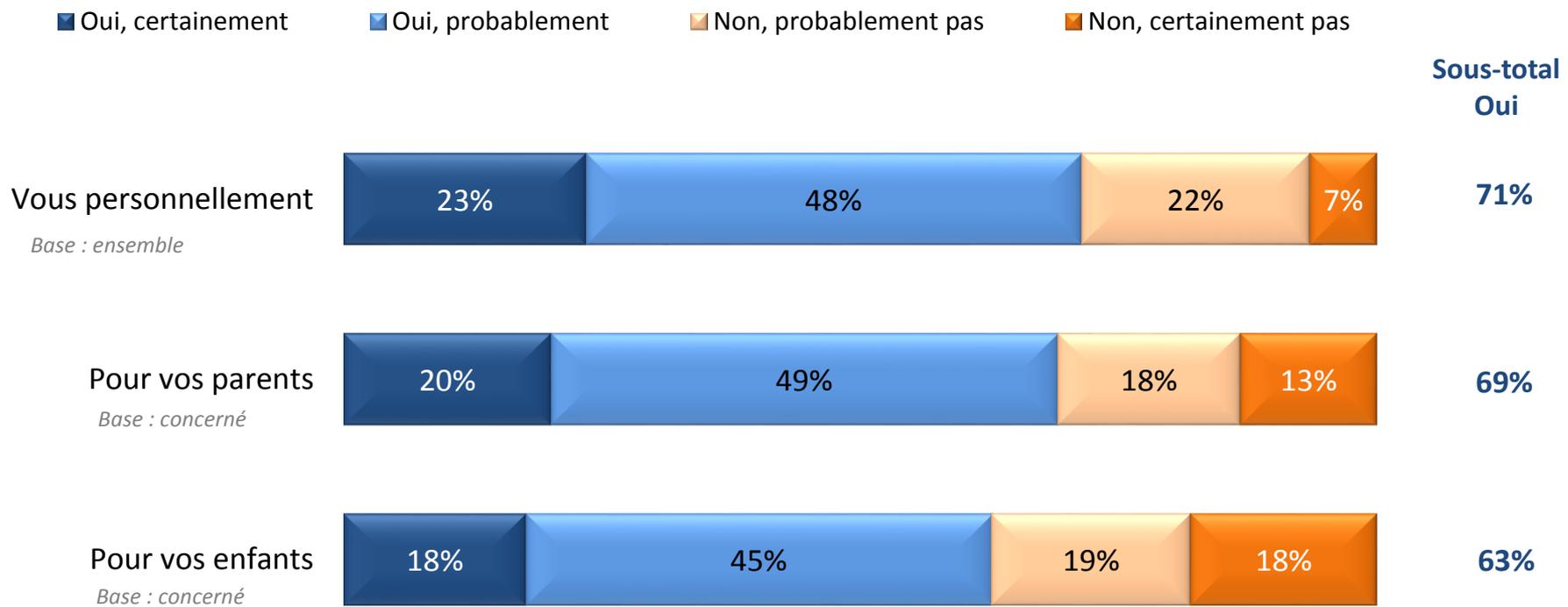
Base : ensemble

Les Français sont majoritairement prêts à accepter la prise en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin pour certains actes médicaux.

C'est surtout le cas pour eux mêmes, plus que pour leurs enfants (pour ceux qui en ont).

Les jeunes sont encore plus prêts que leurs aînés (77% des moins de 35 ans et 69% des plus de 35 ans se disent prêts)

Accepteriez-vous la pris(e) en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin (infirmier(ière), sage-femme, orthoptiste...) pour recevoir certains actes médicaux ?



Profil des personnes qui « n'accepteraient certainement pas ou probablement pas » et qui « accepteraient certainement » d'être PERSONNELLEMENT prises en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin

Qui sont les personnes qui n'accepteraient certainement pas ou probablement pas d'être pris en charge ?

C'est un public un peu plus féminin que la moyenne (55% versus 52%), plus âgé (79% sont âgés de 35 ans et plus versus 73%) et plus CSP- (35% versus 30%). Elles vivent un peu plus dans les zones rurales (26% dans des communes de moins de 2 000 habitants versus 23%).

La très grande majorité n'a pas d'enfant de moins de 15 ans au sein de leur foyer (82% versus 76%).

Elles sont encore plus nombreuses à ne pas travailler dans le secteur médical (96% versus 93%).

Elles sont également plus nombreuses à déclarer la présence de médecins dans leur entourage (24% versus 18%)

Qui sont les personnes qui accepteraient ?

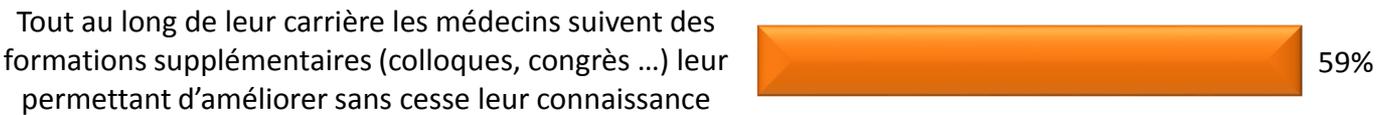
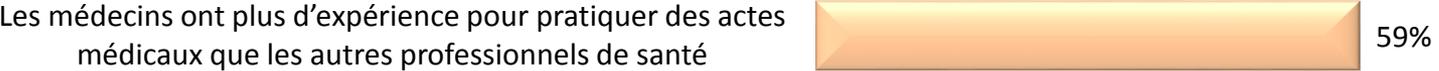
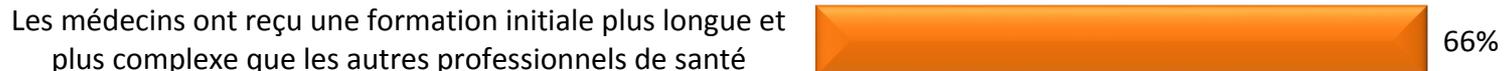
C'est un public plus masculin que la moyenne (52% d'hommes versus 48%) et plus jeune (33% de 18-34 ans versus 27%).

Ces personnes vivent encore plus en Province (85% versus 82%). Elles sont plus nombreuses à travailler dans le secteur médical (14% versus 7%).

Si les réticents ne sont pas prêts à accepter le transfert de compétences c'est avant tout parce qu'ils estiment que la formation initiale des médecins est plus solide que celle des autres professionnels de santé mais aussi, même si cela est un peu moins prégnant, que cette formation est ensuite largement consolidée par l'expérience et les formations supplémentaires tout au long du parcours

FOCUS sur les personnes qui n'accepteraient pas d'être personnellement prises en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin

Pour quelle(s) raison(s), n'accepteriez-vous à priori pas d'être pris(e) en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin ?



Autre raison 2%

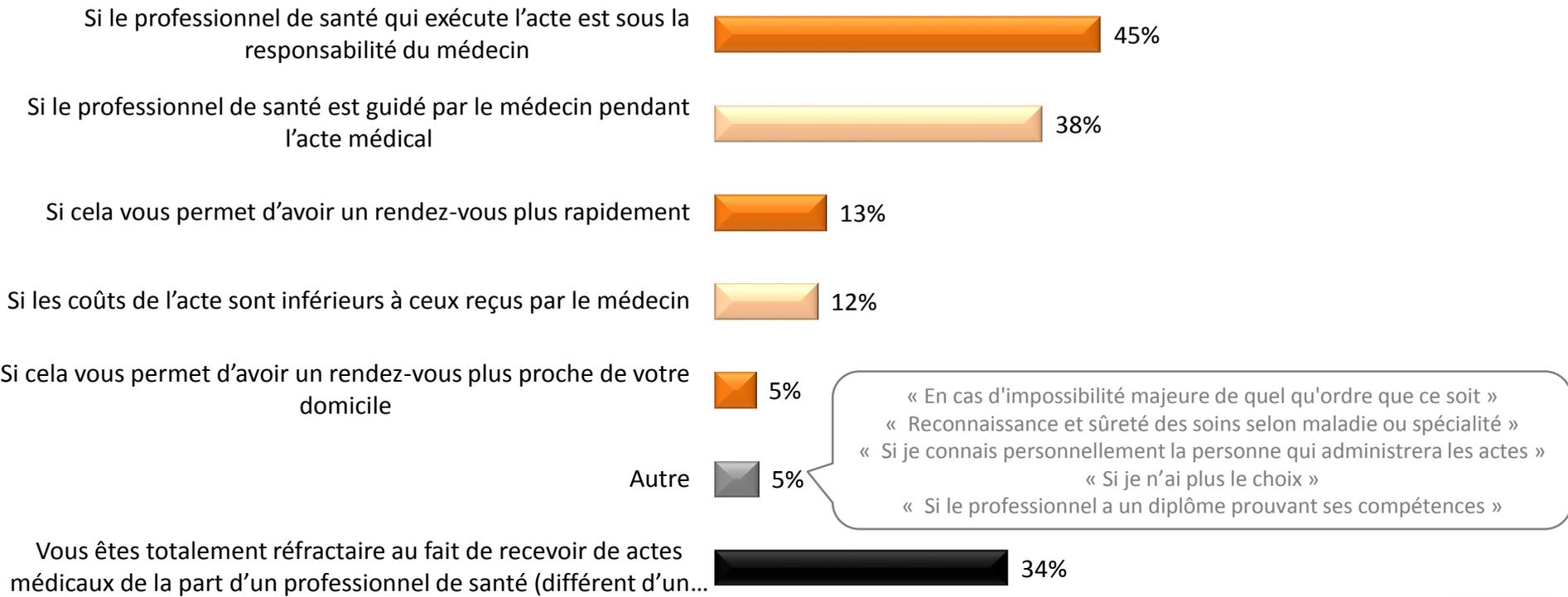
« L'économie va avec la négligence »
« Fidélisation avec le médecin ayant bonne une connaissance du dossier du malade »
« Ils sont spécialisés dans leurs domaines »
« La substitution n'a rien de bon »
« On ne peut pas réduire la médecine à des actes médicaux »
« Question de responsabilité au niveau des diagnostics, interprétation de résultats... »

Base : Personnes qui n'accepteraient pas d'être pris en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin

Le fait que le professionnel de santé soit encadré par un médecin (surtout si le médecin conserve la responsabilité de la démarche) serait le seul « argument » qui pourrait les convaincre. Ils sont assez peu sensibles aux considérations plus « pratiques » (délai et coût de la prise en charge)

FOCUS sur les personnes qui n'accepteraient pas d'être personnellement prises en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin

A quelle(s) condition(s) seriez-vous prêt(e) à être pris(e) en charge par un professionnel de santé (autre qu'un médecin) pour recevoir des actes médicaux ?



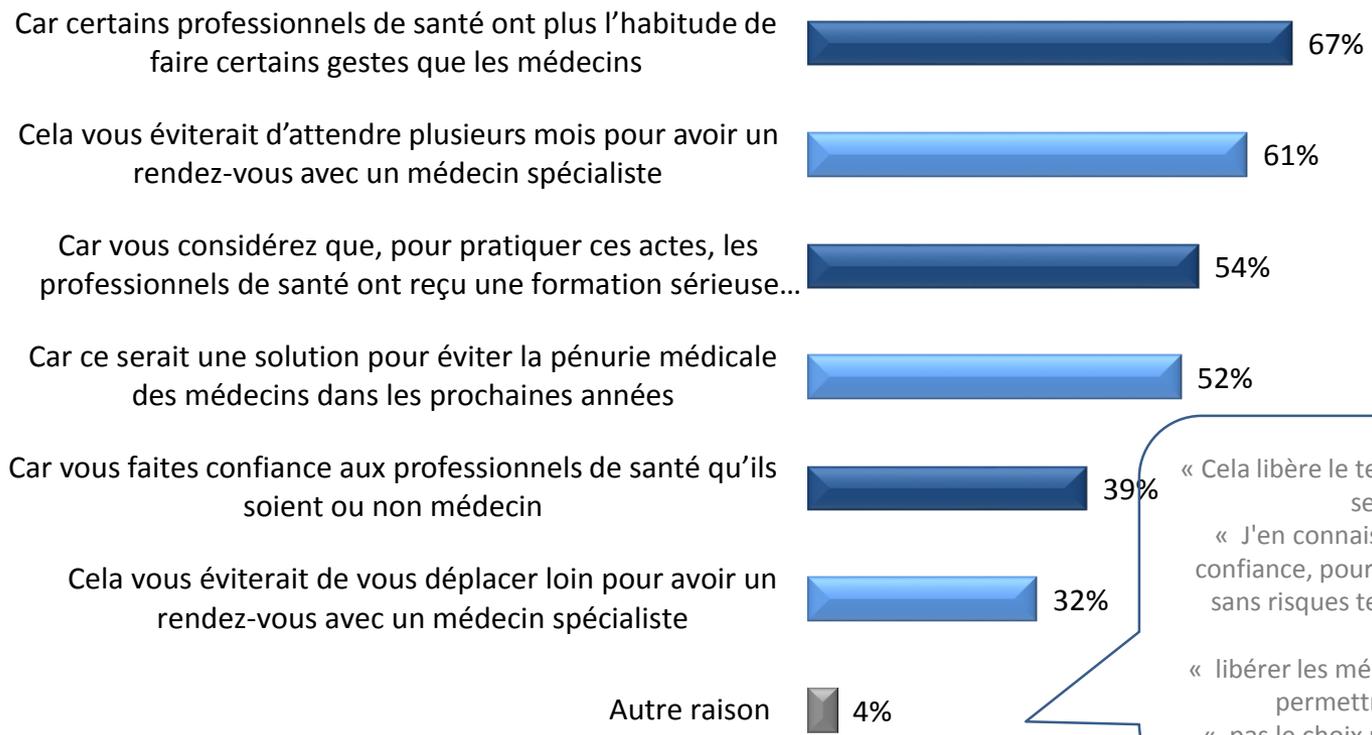
Base : Personnes qui n'accepteraient pas d'être pris en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin

Les personnes ouvertes au transfert de compétences l'expliquent de plusieurs manières :

- ils font confiance aux professionnels de santé auxquels ils reconnaissent une solide expérience (67%) et une formation sérieuse (54%)
- Ils perçoivent des avantages « pratiques » à la situation : cela raccourcirait les délais d'attente (61%) et serait une solution pour éviter la pénurie médicale (52%)

FOCUS sur les personnes qui accepteraient d'être personnellement prises en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin

Quelles seraient vos motivations pour accepter la prise en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin ?



« Cela libère le temps des médecins pour des actes que seuls eux peuvent faire »
« J'en connais certains en qui je fais entièrement confiance, pour d'autres, ce n'est que pour des actes sans risques tels vaccins, pansements, vérification acuité visuelle »
« libérer les médecins de tâches maîtrisées, pour leur permettre de faire du travail médical »
« pas le choix pour être soigné tout simplement ! »

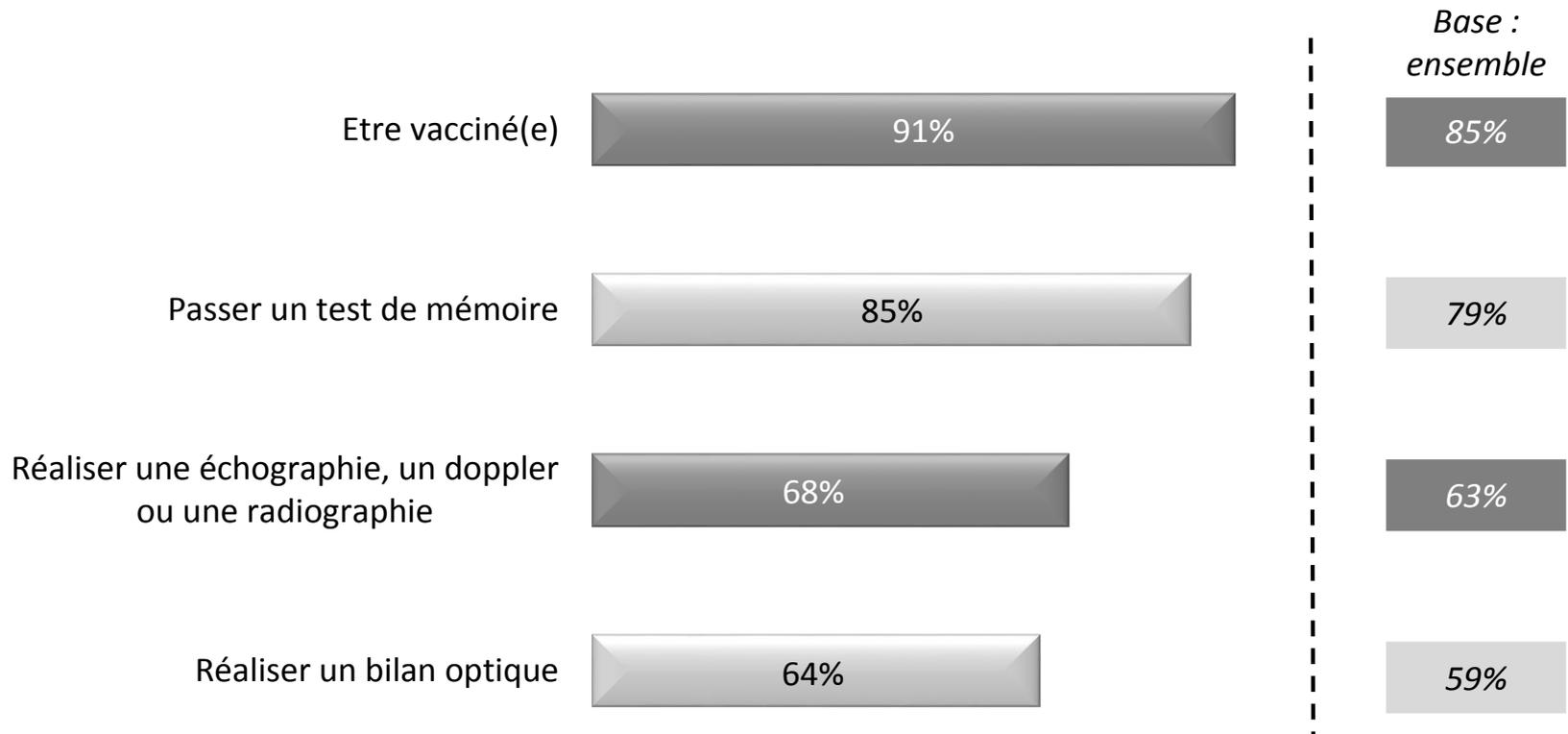
Base : Personnes qui accepteraient d'être pris personnellement en charge par un professionnel de santé autre qu'un médecin

Naturellement, les personnes à priori ouvertes au transfert de compétences l'accepteraient davantage pour certains soins que pour d'autres.

Ils l'accepteraient presque tous pour une vaccination mais moins des 2/3 pour un bilan optique.

FOCUS sur les personnes qui ne sont personnellement pas réfractaires au « transfert de compétences »

Pour chacun des types de soins suivants, seriez-vous prêt(e) personnellement à « bénéficier » d'un transfert de compétences ?

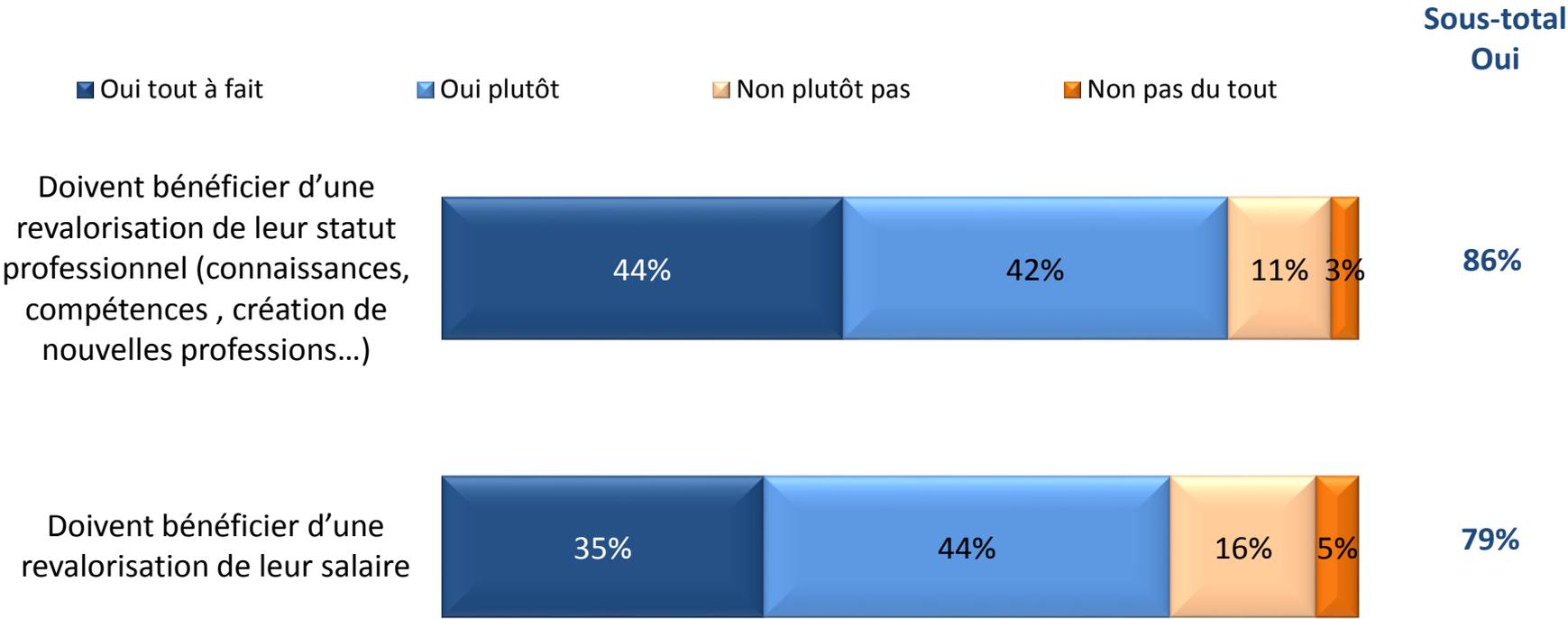


Base : personnes qui ne sont personnellement pas réfractaires au « transfert de compétences »

Pour la majorité, le transfert de compétences doit s'accompagner d'une revalorisation pour les professionnels de santé qui pratiquent les soins :

- avant tout de leur statut pour 86% des répondants
- puis de leur salaire pour 79% des répondants

Considérez-vous que les professionnels de santé qui pratiquent des soins autrefois réservés aux médecins ...



Base : Ensemble

Une petite majorité de Français estime que les tarifs pratiqués par les professionnels de santé dans le cadre du transfert de compétences doivent être inférieurs à ceux pratiqués par les médecins.

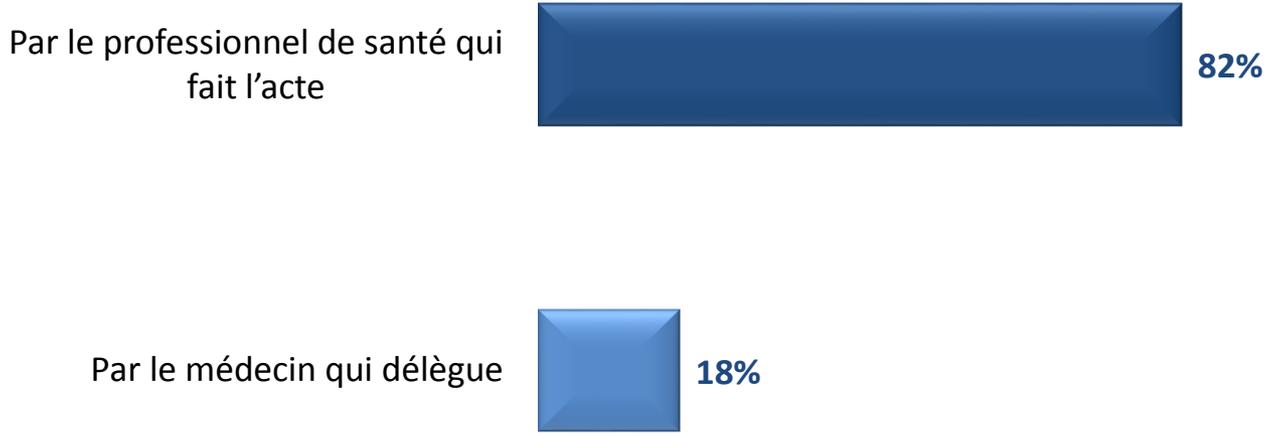
Et considérez-vous que les tarifs des soins pratiqués par les professionnels de santé (différents des médecins) doivent être ...



Base : Ensemble

Une écrasante majorité (82%) estime que c'est aux professionnels de santé qui pratiquent l'acte qu'il revient de facturer les soins.

Et pour finir, considérez-vous que les soins pratiqués par les professionnels de santé (différents des médecins) doivent être facturés...



Base : Ensemble